

INSCRIPTIONS EN CLASSE DE SECONDE AU LYCEE MEMONA HINTERMANN AFFEJEE

Année scolaire 2026/2027

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre enfant a été admis en classe de seconde au lycée Mémona Hintermann Afféjée.

Télé inscriptions	Du mardi 30 juin au mercredi 1^{er} juillet 2026
Accueil en présentiel	Du jeudi 02 au mardi 7 juillet 2026

Planning d'accueil en présentiel

DATE ET HORAIRE	COLLEGE (1^{ère} lettre du nom de famille)
Jeudi 2 juillet de 8h à 12h	COLLEGE BOIS DE NEFLES (de A à D)
Jeudi 2 juillet de 13h à 16h	COLLEGE BOIS DE NEFLES (de E à M)
Vendredi 3 juillet de 8h à 12h	COLLEGE BOIS DE NEFLES (de N à Z)
Vendredi 3 juillet de 13h à 16h	INSCRIPTIONS SECONDE SIB – Section Internationale Franco-britannique
Lundi 6 juillet de 8h à 12h	COLLEGE LES DEUX CANONS
Lundi 6 juillet de 13h à 16h	COLLEGE BORIS GAMALEYA (de A à Z)
Mardi 7 juillet de 8h à 12h	AUTRES COLLEGES (de A à K)
Mardi 7 juillet de 13h à 16h	AUTRES COLLEGES (de L à Z)
Mercredi 8 juillet journée	RETARDATAIRES

Informations importantes :

- Les demandes d'options en classe de seconde seront étudiées et validées par l'établissement.
- Présences obligatoires du responsable légal et de l'élève à l'inscription.

PIECES A FOURNIR POUR TOUS

- Photocopie intégrale du livret de famille
- 1 photo d'identité.
- RIB du responsable légal (qui paye les frais de scolarité et perçoit les aides et la cas échéant)
- Adresses mails et numéros de téléphone valides des deux responsables légaux et de l'élève
- Tout document relatif à la santé ou à un aménagement de scolarité (MDPH, PAI, PPS, Suivi Santé Mentale, Certificats Médicaux...)
- En cas de séparation des parents ou de décision de placement : photocopie du jugement de divorce ou photocopie de l'ordonnance rendue par le Juge aux Affaires Familiales, faisant apparaître clairement le responsable légal de l'enfant.

Inscription à l'internat

- **La présence d'un correspondant** habitant Saint Denis ou Sainte Marie sera obligatoire.
- Présence obligatoire **de l'élève, des responsables et du correspondant** qui rempliront la fiche internat sur place.
- Les pièces à fournir sont :
 - une copie d'un justificatif d'adresse (facture récente) du correspondant,
 - une copie de la pièce d'identité du correspondant,
 - une copie d'un justificatif d'adresse du responsable légal,
 - une copie de la pièce d'identité du responsable légal,
 - Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité.

Important à savoir pour une inscription à l'internat ou à la demi-pension:

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est généralement valable pour une année scolaire complète. Les changements de régime ne peuvent être envisagés qu'exceptionnellement avant la fin du trimestre et sur demande écrite et motivée de la famille un mois avant la date de fin de trimestre.

En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant à l'assistante sociale du lycée.

Inscription à la Maison des Lycéens (MDL)

Pour être adhérent à la MDL, une cotisation de 5 € sous forme de chèque libellé à l'ordre de "Maison des lycéens du Lycée Polyvalent Mémona Hintermann Affejeé" sera demandée. Vous indiquerez le nom de votre enfant au verso. **Il s'agit d'une adhésion facultative mais très utile à la vie lycéenne (salle de jeux équipée pour des activités, évènements culturels, animations lycéennes, voyages etc...)**

M. HERAIL

